



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 14 janvier 2008

- 2008-01** annulation et remplacement de la délibération 2007-60 approuvant la demande de prêt auprès de la Banque des Antilles-Françaises
- 2008-02** annulation et remplacement de la délibération 2006-50 autorisant la vente d'une parcelle de terrain communal à la SCI Les Savanes de Montsinéry
- 2008-03** demande de la cession par l'Etat à la Commune de Montsinéry-Tonnégrande d'une partie de la parcelle de terrain AX 163
- 2008-04** renouvellement du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et le suivi des opérations d'aménagement de la commune à la Société d'étude et d'ingénierie des travaux
- 2008-05** annulation et remplacement de la délibération 2007-45 approuvant le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation du plateau omnisport de Montsinéry
- 2008-06** autorisation d'implantation d'une ferme solaire
- 2008-07** décision modificative n° 1 du budget communal 2007 (M 14)
- 2008-08** décision modificative n° 1 relative à la régularisation de la régie de transport (M 43)
- 2008-09 référence vacante*

**MONTSINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2008**

DATE DE CONVOCATION

09 Janvier 2008

DATE D’AFFICHAGE

09 Janvier 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 12
PRÉSENTS : 07
ABSENTS : 05
QUORUM : 07

DELIBERATION N°2008/08/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE QUATORZE JANVIER A NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Auguste FERNAND Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Olivier O’REILLY** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Gérard SEPHO** 2^{ème} adjoint
Madame **Raymonde SEPHO épouse NABO** 3^{ème} adjoint
Monsieur **Romuald ABIDOS** 4^{ème} adjoint
Monsieur **Robert CHRISTOPHE** Conseiller
Monsieur **Serge ILES** Conseiller

ABSENTS :

Monsieur **Georges Michel PHINERA** Conseiller
Madame **Franciette DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Bernard RESSIER**, Conseiller
Monsieur **Dominique LANCET** Conseiller
Monsieur **Richard CADET** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Serge ILES**, Conseiller Municipal, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.



.../...

DELIBERATION N°2008/08/MT PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LA REGULARISATION DE LA REGIE DE TRANSPORT (BUDGET M43)

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 1 du budget transport M43 pour l'exercice 2007.

Il précise que la présente décision modificative a pour objet de procéder à la régularisation de la régie de transport et du budget principal, car compte tenu des retards liés aux versements des subventions du Département, la Commune a dû augmenter sa participation de 38 200 € dans le budget principal, et prendre également en charge les dépenses de personnel des agents affiliés à la régie de transport (pour les mois de : janvier, octobre, novembre et décembre 2007) ainsi que les autres dépenses propres à son fonctionnement (carburant, entretien du minibus...) et ce, pour un total d'environ 89 360 €.

Le coût total des dépenses supplémentaires assumées par la Commune pour assurer le fonctionnement de la régie de transport est d'environ **127 560 €**.

À cet effet, il convient donc de procéder à la régularisation du budget principal afin de permettre à la Commune de récupérer les sommes supplémentaires qu'elle a engagées à hauteur de 127 560 €, et ce, par le biais d'un titre de recettes à émettre dans le budget principal M14 (sur l'article 7718) et d'un mandat à émettre dans le budget transport M43 (sur l'article 6718).

Par ailleurs, l'état récapitulatif de toutes les dépenses supplémentaires payées par la Commune (BP M14) pour le bon fonctionnement de la régie de transport (BP M43) se justifie comme suit :

Chapitres	Coûts	Observations
011 : Charges à caractère général	7 460,00 €	Carburant
012 : Charges de personnel	81 900,00 €	Salaires de janvier, octobre, novembre et décembre (les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte car en raison des vacances scolaires, il n'y a pas de transport).
67 : Charges exceptionnelles	38 200,00 €	Financement supplémentaire de la régie de transport.
TOTAL	127 560,00 €	

La régularisation s'effectuera donc ainsi :

Section de fonctionnement :

Budget	Chapitres	Articles	Désignation	Dépenses	Recettes
Transport (M43)	67 : Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles	127 560 €	
Commune (M14)	77 : Produits exceptionnels	7718	Autres produits exceptionnels		127 560 €
TOTAL				127 560 €	127 560 €



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité ;

PAR SEPT (07) VOIX CONTRE ZERO (00),

ADOPTE la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous, ainsi :

Section de fonctionnement :

Budget	Chapitres	Articles	Désignation	Dépenses	Recettes
Transport (M43)	67 : Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles	127 560 €	
Commune (M14)	77 : Produits exceptionnels	7718	Autres produits exceptionnels		127 560 €
TOTAL				127 560 €	127 560 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR SEPT (07) VOIX CONTRE ZERO (00).

Pour extrait conforme,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 14 janvier 2008

Le Maire,



Auguste FERNAND

